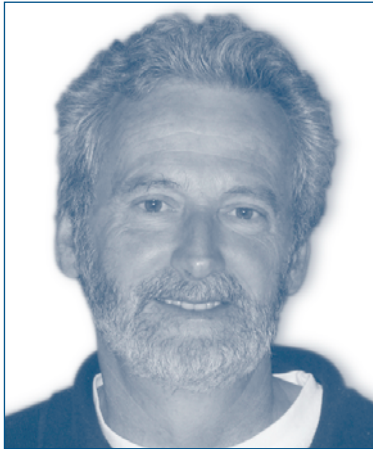


Août 2005 • Vol. 2, n^o 1



Sommaire

Mot du président	2
Mot de la directrice générale	5
L'assemblée générale annuelle en bref	6
Membres du CA 2005-2006	7
Plan d'action 2005-2006	8
Chronique récréotouristique	10
Découvrez vos rivières à vélo!	12
Milieus vivants et protégés	13
Chronique faune et flore	14



Jean-Paul Raïche
Président du COGESAF

Pour le développement des organisations de bassin versant

La politique de gestion de l'eau au Québec est récente. Le gouvernement a choisi une approche participative différente des modèles existant dans d'autres pays. Tout est donc à construire : une culture à développer et à faire partager qui deviendrait un référentiel commun en continuelle évolution, une communauté de pratique à créer afin d'ajouter de la cohérence professionnelle. Cela afin de dépasser les intentions structurelles, certes utiles mais combien trop institutionnelles et souvent contestées. Notre objectif dans ce texte est de proposer à la discussion quelques orientations qui nous semblent nécessaires pour le développement des organisations de bassin versant (OBV).

Par leur manque de financement et par leurs préoccupations concrètes de terrain souvent trop limitées dans l'espace de leur bassin et dans l'imédiateté de leur action, les acteurs des OBV ne prennent pas vraiment le temps de conscientiser et de définir leur contexte culturel et professionnel. Un contexte aux valeurs de collaboration, d'échange, de concertation, de partage et de mutualisation, mais aussi un lieu de conflits, de pression et surtout de volonté d'interventions souvent trop directes dans le milieu environnemental. Or les acteurs doivent réfléchir sur leur engagement mutuel en négociant le sens des actions à mettre en œuvre. Ils doivent, dans l'engagement de chacun, construire leur identité commune; identité régulièrement évaluée et modifiée par les mouvements sociaux et les conditions environnementales. Ils doivent partager un répertoire de ressources propres et un langage commun pour comprendre et expliquer les situations nouvelles. Les acteurs des OBV sont donc les premiers interpellés à ces tâches. Ils ne peuvent les laisser

aux politiciens ni aux fonctionnaires gouvernementaux, ni aux journalistes du quotidien, ni aux environnementalistes, même s'ils doivent évidemment les accompagner dans leurs réflexions et parfois dans leurs mouvements de pression.

Nous invitons à la réflexion sur trois objets : la gestion par OBV sur l'ensemble du territoire québécois, l'intégration des OBV dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* et la gestion des redevances.

Gestion intégrée sur l'ensemble du territoire québécois

Le gouvernement du Québec a choisi **d'implanter progressivement** la gestion intégrée par bassin versant d'abord en limitant le nombre d'OBV à « 33 cours d'eau d'importance situés dans la plaine du Saint-Laurent, là où les problématiques d'assainissement industriel, agricole et municipal apparaissent les plus criantes et où les conflits d'usage sont présents » (PNE, pages 18-19) ensuite par une mise en place de ces OBV dans un cadre non légal. La PNE précise toutefois que cette approche administrative pourrait être formalisée par une loi lors de la révision du cadre juridique concernant l'eau. Le temps est venu d'y réfléchir, mais surtout d'agir. C'est une question de crédibilité.

Souvent, certains élus politiques et certains journalistes interrogent la légitimité, et par le fait même, la crédibilité des OBV. Par leur création ou leur reconnaissance gouvernementale, peu importe les avis partagés, les OBV ont un statut hybride. Ce sont des organismes à but non lucratif, mais reconnus par une *Politique nationale de l'eau*. Certains les caractérisent comme des organisations presque paragonnées et d'autres comme

Suite...

... suite

des parlements de l'eau. Ils n'ont pas toutefois la légitimité des structures politiques municipales où les acteurs sont élus par le suffrage universelle, ni celle d'une *Conférence régionale des élus* qui est reconnue par une loi. De plus, ces instances sont présentes sur l'ensemble du territoire du Québec. Ce qui n'est pas le cas des OBV.

Autre élément non négligeable de la problématique : advenant le choix de créer des OBV sur tous les tributaires du fleuve, il serait difficile de les financer quand on connaît les choix faits pour les OBV qui sont reconnus prioritaires. Or des OBV commencent à se former sur d'autres cours d'eau et même que certaines deviennent membres accrédités du *Regroupement des organisations de bassins versants du Québec*, le ROBVQ. Ces organisations respectent le *Cadre de référence* élaboré par le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs. Ils demandent alors le même financement que les OBV prioritaires pour réaliser les mandats qui leur sont confiés et souhaitent que le ROBVQ les représentent à cet effet.

Avant que cela ne se généralise, il est prioritaire que le ministère, le ROBVQ et les OBV s'interrogent d'abord sur la nécessité de la gestion intégrée de l'eau sur l'ensemble du territoire québécois, puis sur la répartition géographique des OBV. Surtout dans un contexte où on réfléchit sur l'existence et les structures à modifier pour les autres organismes de gestion de l'eau du Saint-Laurent que sont les zones d'interventions prioritaires, les ZIP.

Selon nous, il est impératif de mettre en place des OBV partout au Québec, mais avec une logique non de bassin versant unique mais d'interbassins. Il existe actuellement des OBV sur des bassins versant allant de 90 km² à plus de 40,000 km². Ces OBV reçoivent le même

financement gouvernemental non paramétré. Même si on reconnaît que les mandats d'élaborer un plan directeur de l'eau et de négocier des contrats de bassin exigent des ressources presque similaires, plusieurs tâches supplémentaires relèvent de la superficie du bassin versant, du nombre de municipalités et de MRC, des nombreux organismes présents sur le territoire et autres paramètres. Autre élément important à considérer : plusieurs petits bassins versants sont intercalés entre les prioritaires et ne peuvent faire l'objet de considération faute d'intervenants intéressés par la gestion intégrée de l'eau sur le territoire.

On pourrait résoudre cette problématique territoriale en octroyant aux OBV plusieurs bassins versants tout en gardant les mandats et les structures définis par le *Cadre de référence*. Ce qui obligerait à redéfinir les territoires de certaines OBV actuelles.

En définitive, en généralisant la gestion intégrée de l'eau sur l'ensemble du territoire québécois, comme le font d'ailleurs les autres pays, on économiserait les ressources financières, toujours insuffisantes, et les ressources humaines et bénévoles des OBV, tout en donnant une plus grande crédibilité au processus.

Intégration des OBV dans la LQE

Les OBV sont des organismes à but non lucratif, OBNL, créées en vertu de la *Loi sur les compagnies*. On reconnaît les bénéfices que présentait ce statut dans le contexte de la mise en place de la *Politique nationale de l'eau*. Avec l'expérience, on peut s'interroger si des mandats aussi importants que ceux qui sont attribués aux OBV peuvent se réaliser avec ce statut. Des difficultés sont régulièrement soulevées : déficit de légitimité démocratique, domination de personnes au Conseil

d'administration représentant des groupes mieux organisés et fédérés, décision selon les intérêts des groupes dominants, aucun pouvoir d'intervention sur les décideurs locaux et régionaux autre que le pouvoir d'influence par la crédibilité des orientations et la compétence reconnue de leurs représentants et du personnel.

Les OBV doivent être encadrées d'une autre manière que simplement par un *Cadre de référence*. Le rapport du Comité de bassin de la rivière Chaudière, COBARIC, et le rapport de la Commission Beauchamp suggéraient un encadrement juridique. Nous n'espérons par une loi-cadre qui d'ailleurs prendrait trop de temps à être élaborée et adoptée. L'intégration à la *Loi sur la qualité de l'environnement* serait suffisante à condition que cette loi précise bien les moyens attribués aux OBV pour gérer l'eau efficacement avec crédibilité et cohérence. Cette loi préciserait le statut des OBV, en particulier de gouvernance, et leurs relations avec les organismes publics, leurs prérogatives, leurs devoirs et pouvoirs, leurs obligations de reddition de compte auprès des instances politiques et du public. Évidemment, on ne retiendrait que le fondamental, laissant les directives complémentaires dans le *Cadre de référence* qui offre l'avantage de la souplesse nécessaire.

Gestion de redevances

Avec le projet de *loi sur le développement durable*, la loi instituant le *Fonds national de l'eau* (L.R.Q. chapitre F-4.002) est abrogée. Le *Fonds vert* est institué. Il est affecté, entre autres à « appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental, de même qu'à permettre au ministre, dans le cadre prévu par la loi, d'apporter un soutien financier, notamment aux

Suite...

... suite

municipalités et aux organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine de l'environnement ». Plus particulièrement par rapport à la gestion de l'eau, il est précisé : « dans le cadre de sa gestion du fonds, le ministre veille à ce que les revenus découlant des redevances liées à l'utilisation, à la gestion ou à l'assainissement de l'eau, que prévoit l'article 31 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2), soient affectés au financement de mesures qu'il peut prendre pour assurer la gouvernance de l'eau, entre autres pour favoriser la protection et la mise en valeur de l'eau, ainsi que pour la conserver en qualité et en quantité suffisantes dans une perspective de développement durable ».

Quelque soit la provenance des revenus qui constitueront ce fonds, comme il est précisé, les principaux bénéficiaires seront les municipalités et les OBNL de l'environnement, dont les OBV. On peut s'inquiéter de l'abrogation du *Fonds national de l'eau*. On doit toutefois davantage s'interroger sur l'insuffisance potentielle des fonds réservés à la gestion de l'eau dans le cadre de ce nouveau fonds en développement durable qui peut comprendre plusieurs bénéficiaires tant le concept de développement durable est englobant dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux. De plus, on sait à quel point les municipalités ont besoin de ressources pour la réalisation de leurs mandats. Que leurs fédérations revendiquent des prérogatives de participation à la gestion des redevances environnementales est donc fort légitime.

Les OBV doivent revendiquer le même genre de participation. Le *Fonds vert* devrait avoir une section dédiée à la gestion intégrée de l'eau. Une large part de la distribution des fonds dédiés à la gestion de l'eau devrait permettre aux OBV de réaliser leurs mandats, mais aussi de

distribuer des fonds aux organismes à but non lucratif de terrain qui interviennent directement pour la réalisation de contrats de bassin. Les fonds attribués aux OBV ne peuvent pas être distribués par les organismes régionaux. On connaît les raisons invoquées actuellement par les Conférences régionales des élus ou les MRC pour ne pas participer financièrement aux mandats des OBV, dont la principale raison est l'obligation financière du ministère par rapport aux OBV. On ne le conteste pas. Toutefois, les OBV ne peuvent, pour leur développement, être dépendants des choix financiers des organismes régionaux.

Actuellement, les organismes à but non lucratif autres que les OBV, dont les mandats concernent l'eau et qui oeuvrent sur le territoire d'un bassin versant, reçoivent du financement des organismes régionaux ou provinciaux en dehors de toute véritable gestion intégrée par les OBV. Parfois les OBV sont consultées et invitées à produire une lettre d'appui. Il est difficile dans le contexte actuel de refuser cet appui ou même d'exiger une véritable intégration dans la gestion de l'eau du territoire. Il nous semble donc que le gestionnaire de ce genre de financement devrait être l'OBV, surtout que le Conseil d'administration est composé des personnes de tous les milieux, que sa mission est la gestion intégrée de l'eau sur son territoire, qu'il élabore les orientations à privilégier dans un *Plan directeur de l'eau* et qu'il négocie les contrats de bassin pour la réalisation des actions prioritaires.

Nous reconnaissons que ces orientations sont exigeantes et qu'elles demandent d'être discutées. Les OBV et le ROBVQ doivent en prendre le leadership dans les plus brefs délais et y réfléchir dans le cadre d'un comité de travail avec le ministère et peut-être avec les fédérations municipales. Après tout, les OBV, avons-nous écrit dans le numéro précédent, sont des

organismes de gouvernance et non de gestion comme, par exemple, les MRC et les municipalités. Développons ensemble la culture et la communauté professionnelle de nos organisations pour le développement de la gestion intégrée.



Jean-Paul Raïche
Président du COGESAF

Mot de la directrice générale

C'est avec enthousiasme que je reprends mes fonctions au COGESAF après avoir agrandi la famille d'une adorable petite fille en juillet 2004, qui fait aussi le bonheur de sa grande sœur de 8 ans. Mes enfants me donnent l'énergie de continuer ce travail, bien que je n'en manquais pas auparavant, parce que je crois sincèrement que la GIEBV leur permettra d'évoluer dans un environnement sain où la qualité de l'eau n'en sera qu'améliorée. J'ai donc la conviction que mon travail s'inscrit dans une optique de développement durable puisqu'il me permet d'espérer que je contribue, avec mes réalisations, avec nos réalisations en gestion par bassin versant, à assurer aux générations futures qu'elles puissent satisfaire leurs propres besoins.

Ainsi, la prochaine année en sera une d'avancement dans le processus d'élaboration de notre Plan directeur de l'eau. Le portrait, qui devrait être terminé cet automne, est présentement en révision finale et devrait nous permettre de dresser un bilan des problématiques du bassin versant. Ces problématiques seront contenues dans un diagnostic qui est déjà amorcé par nos deux biologistes, Julie et Catherine. Celui-ci devrait être terminé pour la période des Fêtes. Ensuite, à l'hiver ou au printemps 2006, nous tiendrons des rencontres de concertation avec les acteurs de l'eau et des consultations publiques qui auront pour but de prioriser les enjeux et orientations du Plan directeur de l'eau du COGESAF. Ce travail, qui en est un d'importance, représente un défi de taille. Mais je sais que je peux compter sur nos deux biologistes, qui font un travail remarquable. Nous pouvons aussi compter sur l'appui du Comité technique, composé de 26 experts, sans qui le portrait ne serait pas aussi enrichi et pertinent. J'aimerais les

remercier personnellement pour leur temps et leur apport à notre grand projet et à la gestion de l'eau par bassin versant.

Comme vous le savez sans doute, le financement de notre organisme est insuffisant et le 65 000 \$ octroyé par le MDDEP ne permet pas de réaliser pleinement notre mandat. Afin de garder en poste nos deux biologistes pour l'année 2005-2006, et ainsi poursuivre notre mission, nous avons un manque à gagner de 30 000 \$. Des démarches ont donc été entreprises ce printemps auprès des instances politiques de la région. Ces démarches ont porté fruit puisque j'ai le plaisir de vous annoncer qu'une aide de 20 000 \$ nous a été octroyée en juillet. Il ne nous manque plus que 10 000 \$. C'est donc la raison pour laquelle nous avons décidé d'organiser un tournoi de golf au profit du COGESAF, dont les fonds iront directement à la poursuite du PDE. Nous espérons faire de cet événement un moment propice où les acteurs de l'eau et les citoyens peuvent se rencontrer, discuter et surtout, avoir du plaisir. Venez jouer au golf avec nous, réservez dès maintenant votre journée du 17 septembre prochain et parlez à vos organisations et à votre entourage de la possibilité d'offrir une contribution financière pour le tournoi. Vous trouverez toute l'information concernant cette première édition du tournoi de golf sur notre site Internet à www.cogesaf.qc.ca.

J'espère vous y voir en grand nombre!
À bientôt,



Stéphanie Martel
Directrice générale du COGESAF



Stéphanie Martel
Directrice générale du COGESAF

L'assemblée générale annuelle des membres en bref

Le 28 mai dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle des membres du COGESAF à l'Université de Sherbrooke. Lors de l'assemblée, les membres ont pu prendre connaissance du rapport d'activités 2004-2005 et du rapport financier 2004-2005. Le Plan d'action 2005-2006 ainsi que la planification budgétaire 2005-2006 ont également été présentés. Ensuite, des modifications mineures ont été apportées aux statuts et règlements. Vers la fin de l'avant-midi, les membres de deux collèges électoraux ont procédé à l'élection ou à la réélection des délégués qui siègent maintenant au Conseil d'administration. Les élections avaient lieu dans le collège électoral Agricole du Haut Saint-François et dans le collège électoral Groupes environnementaux, également du Haut Saint-François. Un poste est toujours vacant dans le collège électoral Associations touristiques, de plein air, loisirs et santé de la région du Haut Saint-François. Si vous êtes intéressés à occuper ce siège et que vous répondez aux critères du collège électoral et de la région du bassin, n'hésitez pas à me téléphoner pour en discuter. La liste des administrateurs se trouve à la page suivante. Le rapport d'activité 2004-2005 ainsi que les statuts et règlements peuvent être consultés sur le site Internet du COGESAF.

Devenez membre du COGESAF

À titre de membre du COGESAF vous serez informé de la tenue de nos activités telles que colloques, journées d'étude, conférences, ainsi que des activités organisées par d'autres organismes en lien avec la gestion de l'eau. Vous recevrez également notre bulletin d'information. Votre contribution nous aidera à mettre de l'avant des solutions durables à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau. Pour adhérer, consultez notre site Internet www.cogesaf.qc.ca dans la section Devenir membre afin de remplir le formulaire d'adhésion en ligne. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter!

Un organisme de bassin versant...

- C'est une table de concertation où siègent tous les acteurs et usagers de l'eau qui œuvrent à l'intérieur d'un même bassin versant.
- Ce n'est pas un groupe environnemental, mais plutôt un organisme de planification et de coordination des actions en matière de gestion de l'eau.
- C'est un organisme créé et administré par le milieu afin de décider localement de l'avenir de leur ressource eau.
- C'est un organisme dont les membres sont issus des secteurs municipal, économique, communautaire et gouvernemental.
- C'est un organisme dont le mandat est d'élaborer un plan directeur de l'eau à l'échelle du bassin versant en consultant la population et en sollicitant l'expertise locale.
- C'est l'initiateur de la mise en œuvre des actions ciblées dans le plan directeur de l'eau par la signature de contrats de bassin avec les acteurs du milieu.
- C'est le responsable du suivi et de la diffusion des contrats de bassin.

Membres du CA 2005-2006 par régions et collèges électoraux

Bas Saint-François

Collèges électoraux	Représentants	Organismes
MRC	Jacques Gill	Nicolet-Yamaska
MRC	Francine Ruest-Jutras	Drummond
MRC	Jean-Guy Berthiaume	Val Saint-François
Nation autochtone	Daniel Nolett	Nation Waban-Aki
Éducation, Culture et patrimoine	Céline Labrecque	Groupe-Conseil Véloroute des cultures
Groupes environnementaux	Jean-Paul Raïche	Bloc Vert
Associations touristiques, de plein air, loisirs et santé	André Gingras	URLS Centre-du-Québec
Agricole	Yves Gatien	Syndicat UPA Drummond-Nord
Forestier	Ken Dubé	Groupement forestier coopératif Saint-François
Économique	Raymond Vanier	Domtar inc.
Conseil régional de l'environnement	Gilles Guay	Centre-du-Québec (CRECQ)

Moyen Saint-François

Collèges électoraux	Représentants	Organismes
MRC	Bernard Tanguay	Sherbrooke
MRC	Gérald Boudreau	Coaticook
MRC	Pierre Levac	Memphrémagog
Éducation, Culture et patrimoine	Jean-François Comeau	Centre universitaire de formation en environnement Université de Sherbrooke
Groupes environnementaux	Paul Beaudoin	CHARMES
Associations touristiques, de plein air, loisirs et santé	Réjean Carrière	Club de motoneige de l'Estrie
Agricole	Jacques Masson	Syndicat UPA Coaticook
Forestier	André Roy	Syndicat des producteurs de bois Estrie
Économique	Patrice Bigras	Groupe Teknika
Conseil régional de l'environnement	Jean-Guy Dépôt	Estrie (CREE)

Haut Saint-François

Collèges électoraux	Représentants	Organismes
MRC	Michel Gendron	Haut Saint-François
MRC	Francine Blais	Le Granit
MRC	Hélène Faucher	L'Amiante
Éducation, Culture et patrimoine	Todd Fisher	Comité stratégique de Bury
Groupes environnementaux	René Pelletier	RAPPEL
Associations touristiques, de plein air, loisirs et santé	Vacant	Vacant
Agricole	Noël Landry	Syndicat UPA Sawyerville
Forestier	Martin Larrivée	Aménagement coopératif de Wolfe
Économique	Nicole Robert	CLD Haut Saint-François
Conseil régional de l'environnement	Guy Lessard	Chaudière-Appalaches (CRECA)

Plan d'action 2005-2006

Le présent document vise à préciser les grandes lignes des actions que devraient mener le COGESAF au cours de l'année 2005-2006. Les actions présentées ont été extraites du projet de plan d'action quinquennal 2003-2007 qui a été présenté aux membres lors de l'Assemblée de fondation du 22 février 2003.

REPRÉSENTATION

1. Représenter le COGESAF auprès du gouvernement et des autres partenaires (CRE, CRÉ, autres comités de bassin)
2. Participer aux recommandations, aux actions du ROBVQ et à leur suivi et négocier avec eux des ressources communes.
3. Prendre position sur les sujets relatifs à la gestion de l'eau du bassin.
4. Présenter des mémoires ou faire des recommandations aux organismes concernés par les causes ou les effets de la gestion de l'eau du bassin (Exemple : MRC, municipalités, milieu industriel ou agricole ou autres).
5. Établir des partenariats avec les organismes impliqués dans la gestion de l'eau du bassin de la rivière Saint-François.

FINANCEMENT

1. Travailler avec le ROBVQ pour un financement gouvernemental stable des comités de gestion de bassin.
2. Proposer un plan de financement prenant en considération les ressources du milieu.
3. Organiser des projets spécifiques avec différents partenaires dont l'objectif est le financement.

RECRUTEMENT

1. Recruter tous les organismes intéressés par la gestion du bassin versant dans chacun des collèges électoraux, dans les trois régions du bassin.
2. Recruter des membres de soutien.

COMMUNICATION

1. Mettre à jour le site Internet.
2. Publier 4 numéros du bulletin environnemental Concert'EAU.

STRUCTURATION

1. Établir des relations avec les organismes américains du territoire du bassin (Sous-bassins de la Magog et de la Massawippi). Consulter les ententes sur les plans d'eau transfrontaliers.
2. Participation au Comité directeur Québec-Vermont pour la gestion du Lac Memphrémagog et de son bassin hydrographique.
3. Faire le suivi des organismes membres afin de s'assurer de la réalisation des objectifs en relation avec le COGESAF.
4. Créer des comités de travail sur des objectifs spécifiques et impliquer les membres.

INFORMATION

1. Organiser une journée de formation pour les membres, à l'hiver 2006.
2. Diffuser sur le site Internet, par courriel ou via le bulletin Concert'EAU, les informations, les communiqués et toutes les activités du COGESAF et celles proposées ou réalisées par les membres.

APPUI AUX MEMBRES

1. Supporter les initiatives locales dans le respect des orientations du COGESAF.

PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

1. Réaliser un plan directeur de l'eau du bassin
 - Terminer la réalisation du portrait du bassin (automne 2005).
 - Réaliser le diagnostic du bassin versant (automne 2005).
 - Tenir des consultations publiques sur le portrait et le diagnostic du bassin versant (hiver 2006).
 - Tenir des rencontres de concertation avec les acteurs de l'eau pour la détermination des enjeux et orientations du bassin versant (printemps 2006).
 - Détermination des enjeux et orientations du bassin versant (printemps 2006).

Suite...

Plan d'action 2005-2006 (suite)

FORMATION

1. Former les principaux responsables des comités ou des organismes membres sur la gestion par bassin versant.

RECHERCHE

1. Chercher la collaboration des universités et des cégeps dans la réalisation de projet de recherche ou de stage par des étudiants : géographie, biologie, environnement, ingénieur, sciences des communication, économiste, hydrologue, administration et gestion.

ÉDUCATION, SENSIBILISATION

1. Proposer des programmes d'éducation par rapport à la gestion et à la protection de l'eau et faire connaître ceux existants.
2. Sensibiliser la population à la gestion par bassin versant avec des outils de communication appropriés (journées d'informations sur des thèmes spécifiques, dépliants, kiosque d'information, reportage).
3. Établir des partenariats avec les milieux scolaires et culturels.
4. Établir des relations avec le milieu de la santé publique et de la sécurité.
5. Organiser des colloques sur différents aspects de l'eau.

PROMOTION

1. Faire la promotion de la gestion par bassin versant auprès des instances régionales et locales.
2. Supporter des événements de promotion avec l'aide d'organismes membres. (Exemple, randonnées en canot sur la rivière ou lacs, observations ornithologiques).

ACTIONS DIRECTES (dont l'objectif est de mettre en évidence de bonnes pratiques environnementales)

1. Offrir un support aux organismes locaux désireux de réaliser un projet d'aménagement de berges ou de naturalisation de rives.



C'est avec plaisir que le COGESAF vous convie à son premier tournoi de golf qui aura lieu en septembre prochain. Cette première édition a pour but de permettre à tous les citoyens de venir s'amuser tout en discutant des enjeux de l'eau et de la gestion par bassin versant. Cette activité se veut aussi une activité de financement qui nous permettra d'injecter un peu plus d'argent dans la réalisation de notre Plan directeur de l'eau.

Voici quelques informations concernant cette journée :

Départ simultané à 12 h 30, formule Vegas.
Inscription au coût de 100 \$ (voiturette incluse)
Souper à 19 h 00
Coût pour le souper uniquement : 35 \$

Pour devenir partenaire financier de l'événement, contactez Sylvie Robitaille de Gestion Syral à reservez@gestionsyral.com ou visitez notre site Internet pour plus de détail www.cogesaf.qc.ca.

Chronique récréotouristique



Catherine Frizzle
Biologiste

De par son paysage, ses montagnes et ses nombreux lacs, le bassin de la rivière Saint-François est un lieu de prédilection pour le récréotourisme. La conservation et la multiplication des usages de l'eau à des fins récréotouristiques est une des orientations mise en relief par le portrait du bassin. Que l'on pense à la pêche, au festival des couleurs ou aux lacs de renommée, la région offre un éventail de possibilités pour satisfaire les visiteurs et les habitants en toutes saisons. Voici en bref ce qu'on retrouve sur le territoire :

Trois parcs nationaux :

Parc Frontenac
Parc du mont Mégantic
Parc du mont Orford

Plusieurs milieux humides pour l'observation de la nature :

Marais de la rivière aux Cerises (Magog)
Marais du lac Brompton (près de Saint-Élie-d'Orford)
Marais Katevale (Sainte-Catherine-de-Hatley)
Marais du Parc National Frontenac (près de Thetford Mines)
Marais Saint-François (Sherbrooke)
Marais de Kingsbury (Kingsbury)

Lacs d'accès public

Les grands lacs offrent des accès aux plans d'eau : Memphrémagog, Saint-François, Aylmer, Massawippi, Magog, Brompton. Quelques lacs se trouvent dans des parcs nationaux comme le lac Stukely et le lac Fraser. D'autres lacs de grosseur variables offrent également un accès public : Bowker, Petit lac Brompton, Lyster, Baldwin, Lippé, Boissonneault, Saint-Georges, Miroir, d'Argent, Elgin, Louise, Caribou, Bolduc, aux Grelots. Pour ceux et celles qui recherche la tranquillité, les bateaux à moteur sont interdits sur les lacs Stoke, Montjoie, Moffat et d'Argent.

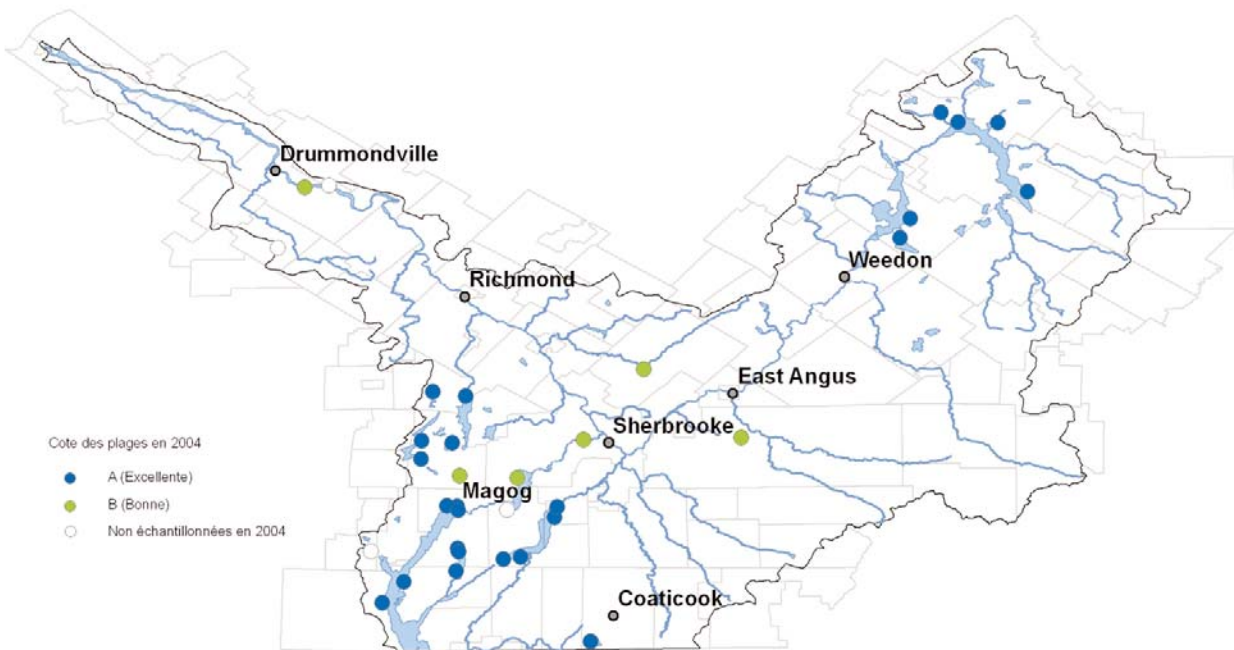
[Suite...](#)



Chronique récréotouristique (suite)

Plage

Le MDDEP suit la qualité de l'eau de 36 plages sur le bassin de la rivière Saint-François. La majorité d'entre elles ont obtenues une cote bactériologique excellente (A) à la fin de l'été dernier. Pour connaître la qualité de l'eau de votre plage préférée, consultez le site Internet suivant : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/>



Évènements spéciaux

La Fête de l'Eau (Sherbrooke) se tiendra le 27 et 28 août prochain, les festivités entourant la traditionnelle Traversée Internationale du Lac Memphrémagog auront lieu du 29 juillet au 7 août et finalement, la compétition sportive La Voile d'Or du lac Aylmer prendra place le 3 septembre.

Pour toutes informations supplémentaires concernant les activités récréotouristiques de la région, nous vous invitons à contacter les organismes suivants :

Tourisme Cantons-de-l'Est (819) 820-2020 1-800-355-5755
 Tourisme Centre-du-Québec (819) 364-7177 1 888 816-4007
 Tourisme Chaudière-Appalaches 1 (418) 831-4411 1-888-831-4411

Découvrez vos rivières à vélo!



Catherine Frizzle
Biologiste

Pourquoi ne pas marier deux passions : la découverte de magnifiques paysages et la balade en vélo? La Route Verte du Québec ainsi que les nombreux tronçons de pistes cyclables qu'offrent les municipalités permettent de pratiquer notre activité préférée dans l'environnement riverain enchanteur du bassin de la Saint-François.

De Orford à Richmond sur la Route Verte

<http://www.routeverte.com/fr/voyager.lasso?code=cantons>

Ce trajet combine des tronçons des pistes cyclables La Montagnarde, Les Grandes Fourches, ainsi que La Cantonnière. Vous y verrez les beautés des milieux humides dans le Parc National du Mont Orford et pourrez y découvrir l'étendue du lac Memphrémagog. En plus de border la rivière Magog et le lac du même nom, ce réseau vous mène au Lac Massawippi et permet de longer, ensuite, la rivière Massawippi pour terminer son parcours à Sherbrooke. Sur ce réseau, vous aurez donc la chance de découvrir de magnifiques rivières, lacs, de plus petits ruisseaux de même que de nombreux ouvrages hydroélectriques. Ce tour est également un rendez-vous historique qui nous plonge au cœur du développement de la région. La Route Vert se poursuit au Nord de

Sherbrooke jusqu'à Richmond. D'une valeur écotouristique sous-estimée, ce tronçon de la Route Verte longe la sinieuse rivière Saint-François, offrant maintes fois une vue sur ce cours d'eau avec haltes et tables à pique-nique. La nature sera assurément au rendez-vous!

Visiter Sherbrooke à Vélo

<http://www.charmes.org>

Les pistes cyclables du réseau CHARMES nous permettent de rouler au cœur même de la ville de Sherbrooke. La visite de la gorge de la rivière Magog s'impose. C'est un joyeux historique du développement industriel de la région. La promenade Jacques-Cartier offre la possibilité de faire le tour du lac des Nations et d'apprécier la nature au cœur de la ville. De plus, il est possible de parcourir à vélo les deux rives de la rivière Magog, à partir de cette promenade.

Drummondville, Circuit des Traditions

<http://www.reseauxpleinair.com>

Quatre circuits totalisant plus de 250 km de pistes cyclables vous donnent la chance de découvrir de beaux sites historiques de la région de Drummondville, la Forêt Drummond qui borde la rivière Saint-François sur les deux rives ainsi que les trésors agrotouristiques de la région. Le trajet est facile et accessible à plusieurs endroits.

De Wickham à Saint-François-du-Lac

Il est possible de partir de Wickham, sur la Route Verte pour se rendre à Pierreville. De cette municipalité, une multitude de parcours cyclables permettent aux randonneurs de faire connaissance avec l'embouchure de la rivière Saint-François, de part et d'autre de la rivière. Dernière halte : le lac Saint-Pierre. Cet élargissement du Fleuve Saint-Laurent, qui reçoit les eaux de la rivière Saint-François, abrite d'importants milieux humides. Quoi de mieux que d'aller faire de l'observation au lac Saint-Pierre pour ajouter plusieurs découvertes à notre randonnée!

Autres rivières à découvrir en vélo

<http://www.estrie.gouv.qc.ca/cartographie/PistesCyclables.pdf>

De Ayer's Cliff à Stansted le long de la rivière Tomifobia

Une piste cyclable sur l'ancienne emprise de chemin de fer, quelle bonne idée! Longeant la rivière Tomifobia, cette route a tout ce qu'il faut pour être plongé en pleine nature. On y constate également quelques vestiges de villages loyalistes comme les villages frontaliers.

Du lac Saint-François au lac Aylmer

http://www.velochaudiereapalaches.com/velos/circuits_tousLesCircuits.cfm#circuit7

Il n'y a pas que les rivières à découvrir, les lacs aussi et le bassin de la Saint-François en regorge! Un itinéraire nous est proposé afin de visiter les lacs de tête de la rivière Saint-François, soit le lac Saint-François et le lac Aylmer. Situé près du Parc National de Frontenac, ce réseau cyclable nous permet de rouler 30 km tout en longeant ces deux lacs et la portion de rivière qui les relie.

Des pistes cyclables, il y en a suffisamment pour qu'on passe toutes les vacances d'été à circuler à vélo et apprécier le charme du réseau hydrographique du bassin de la rivière Saint-François. De plus, dans le plan de transport de l'Estrie, de nombreux nouveaux tronçons sont proposés et verront peut-être le jour bientôt. Certains d'entre eux permettraient de longer les rivières Eaton et Au Saumon (Est). Il est également possible d'emprunter des circuits routiers pour découvrir le bassin de la Saint-François et ses étendues d'eau, à vous choisir votre route!

Bon été à vélo!

Les lacs, les cours d'eau et les milieux humides : des milieux vivants et protégés

Avec le retour de l'été et la reprise des activités à proximité des lacs, des cours d'eau et des milieux humides, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs rappellent aux personnes et aux entreprises que les lacs, les cours d'eau et les milieux humides sont des milieux vivants et protégés par des lois et des règlements. Il est donc primordial de se renseigner avant d'y effectuer des travaux.

Des activités qui causent des torts

Plusieurs activités effectuées à proximité ou sur le lit des lacs, des cours d'eau et des milieux humides causent des dommages considérables au milieu aquatique, à la faune et à la flore qui y vivent. À titre d'exemple, mentionnons :

- La modification du tracé d'un cours d'eau pour en éliminer les méandres brise son équilibre naturel. Il en résulte une augmentation de la vitesse des courants et l'apparition de problèmes comme la dégradation des rives de terrains situés plus bas le long du cours d'eau;
- Le prélèvement de gravier dans le lit des cours d'eau entraîne la destruction de l'habitat de reproduction de l'omble de fontaine (truite mouchetée) et d'autres espèces de poissons. Il provoque aussi le transport de sable et d'autres particules fines qui peuvent étouffer les œufs de poisson sur les frayères et entraîner ainsi des pertes de production considérables;
- Le déversement de terre, de sable ou de tout autre matériau sur le lit d'un cours d'eau ou d'un lac ou dans un milieu humide détruit les habitats fauniques et la flore présents;
- L'enlèvement et la destruction de la végétation riveraine détruisent les habitats fauniques et amplifient les problèmes de dégradation des rives, d'augmentation d'algues et de plantes aquatiques ou d'envasement du cours d'eau ou du lac.

Parce qu'ils constituent notre patrimoine collectif, en terres publiques comme en terres privées, les rives, le lit des cours d'eau et des lacs ainsi que les milieux humides bénéficient de mesures légales de protection. Il est donc interdit d'intervenir sans autorisation dans ces milieux aquatiques. De plus, une bande de protection de 10 à 15 mètres en bordure des lacs et des cours d'eau doit être conservée à l'état naturel.

Certains règlements municipaux contiennent des mesures de protection des lacs, des cours d'eau et des milieux humides et, dans de tels cas, il est obligatoire d'obtenir un permis avant d'exécuter les travaux. De plus, dans certains cas, des autorisations préalables doivent aussi être obtenues auprès du Secteur Faune Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Au cours des dernières années, de nombreuses infractions ont malheureusement été constatées sur notre territoire. Celles-ci se sont à maintes reprises traduites par des poursuites devant les tribunaux, des condamnations et, dans plusieurs cas, des ordonnances de remise en état des lieux aux frais du contrevenant.

Pour se renseigner

Pour toute question concernant la protection des lacs, des cours d'eau et des milieux humides, communiquez avec votre municipalité mais aussi, à votre choix, avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ou avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Une invitation est faite aux personnes intéressées à se procurer le dépliant « Le poisson dans tous ses habitats » au bureau régional du Secteur Faune Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de leur région ou en le téléchargeant à partir de son site Internet (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/presse/habitats-poisson.htm>).

Une série de trois dépliants a été produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

- « Votre cours d'eau une valeur à préserver, en milieu agricole »,
- « Vos lacs et cours d'eau, une richesse collective à préserver »,
- « Entrepreneurs, avant d'intervenir près d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide... renseignez-vous! ».

Ces documents s'adressent respectivement aux villégiateurs, aux exploitants agricoles et aux entrepreneurs qui doivent intervenir dans les lacs, les cours d'eau, les milieux humides ou à proximité de ceux-ci. Ces documents sont accessibles à partir de la vitrine Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, (www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives). Un exemplaire imprimé peut également être obtenu en téléphonant au Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au numéro 1 800 561-1615 (sans frais) ou à la direction régionale du Ministère, de la région concernée.

Source : Communiqué conjoint du MDDEP et du MRNF en date du 2 juin 2005



Julie Grenier
Biologiste

Les orchidées ont toujours suscité la fascination chez les gens. Belles de nos forêts, elles sont synonyme de pureté et fragilité. Le Québec compte plus de 50 espèces d'orchidées indigènes et le bassin versant de la rivière Saint-François compte plusieurs représentantes. Voici quelques espèces que vous pourriez croisé lors de vos randonnées cet été.

Cypripède acaule (*Cypripedium acaule*)

Communément appelé sabot de la vierge, le cypripède acaule était autrefois utilisé par les Autochtones pour traiter des douleurs, des problèmes rénaux et d'autres affections. Emblème floral de l'Île du Prince Édouard depuis 1965, on la retrouve dans plusieurs provinces Canadiennes, de Terre-Neuve au Manitoba. Cette fleur printanière pousse dans les endroits humides, préférablement dans les sols acides et se propage beaucoup par rhizomes (tige souterraine). Plante à croissance très lente, le cypripède acaule peut prendre de 15 à 20 ans avant de fleurir. Fait à noter : le simple contact des poils glandulaires des feuilles et de la tige sur la peau peut produire des dermatites chez certaines personnes, ce qui est d'ailleurs aussi le cas avec d'autres plantes du genre *Cypripedium*.



Calypso bulbeux (*Calypso bulbosa*)

Nommée d'après la célèbre Calypso de l'Odyssée d'Homer, le Calypso bulbeux préfère les sols frais. Quelques chercheurs de l'Université du Wisconsin ont même émis l'hypothèse que le déclin des populations de cette espèce soit attribué, entre autre, au réchauffement de la planète. Les feuilles de cette orchidée sortent à la fin de l'été et ont la particularité de survivre à l'hiver. Elles flétrissent après la floraison printanière. Fait à noter : cette plante ne produit pas de nectar pour attirer les insectes et faciliter sa fécondation mais elle peut produire jusqu'à 25 000 graines. La variété américaine (*calypso bulbosa* var. *americana*) est susceptible d'être désignée menacées ou vulnérables.



Corallorhize maculée (*Corallorhiza maculata*)

La corallorhize tire son nom de l'apparence de son rhizome qui rappelle les bancs de coraux. Plante sans feuilles, elle peut atteindre 80 cm de hauteur. On observe quelques variantes dans la couleur des tiges pouvant passer de jaune à mauve foncé. Fait à noter : les corallorhizes



Suite...

... suite

sont les seuls membres de la famille des orchidées à être dépourvues de chlorophylle; elles dépendent des restes en décomposition d'autres plantes pour se nourrir (*saprophyte*).

Malheureusement, les orchidées sont souvent victime de leur beauté. Leur situation est précaire et même l'observation de celles-ci dans leur milieu naturel a des conséquences. Une étude l'organisation mondiale de protection de la nature (WWF) annonce que, compte tenu des perturbations croissantes que connaissent les niveaux d'eau en raison de l'exploitation continue des terres dans le sud du Canada, de même que des pertes d'habitat découlant de l'assèchement des milieux humides, la tendance à la baisse d'abondance et de distribution s'accroîtra. Il faut réduire cette pression et intensifier les efforts de rétablissement avant d'assister à la disparition des orchidées indigènes. Neuf des espèces présentes sur le bassin font partie de la liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptible d'être ainsi désignées.

Références :

<http://www.botany.wisc.edu/Orchids/Calypso.html>

http://www.osrbg.ca/files/COR_MAC.HTM

<http://www.wwf.ca/AboutWWF/WhatWeDo/TheNatureAudit/TheNatureAudit.asp?page=2.13>

Une coalition estrienne de huit (8) organismes partenaires est à la préparation de la première édition du Salon de l'Environnement; des choix écologiques au quotidien, qui aura pour thème les alternatives « vertes » pratiques à la portée de chaque citoyen/ne. Le Salon de l'Environnement se tiendra les 26 et 27 novembre prochain, au Centre sportif de l'Université de Sherbrooke, sous la présidence d'honneur de la comédienne Pascale Bussière et de l'environnementaliste Jean-Claude Thibault. Cet événement est rendu possible grâce à la participation financière de l'Université de Sherbrooke et de la Ville de Sherbrooke, nos deux partenaires majeurs de l'événement.



Lors de cet événement, les visiteurs trouveront 70 kiosques présentés par autant d'organismes ou d'entreprises commerciales qui ont des solutions écologiques concrètes à proposer. Les thèmes de la maison, le jardin, la consommation, le transport et l'économie d'eau et d'énergie seront abordés en primeur. Des ateliers pratiques, un défilé de vêtements écologiques et des conférences seront présentés toute la fin de semaine, qui s'annonce des plus dynamiques ! Avec la proximité des Fêtes, des activités spéciales sont prévues pour les jeunes de tous âges. Une halte-garderie, tenue par le CPE Au Cœur des Mésanges de Sherbrooke, sera aussi disponible pour les enfants.

Soyez commanditaire ou exposant au Salon de l'environnement

Le public cible du Salon est le citoyen. L'objectif étant de présenter à la population des outils concrets et à la portée de tous, les exposants devront orienter leur stand de façon à répondre aux besoins d'amélioration environnementale en terme d'habitation, de transport durable, de consommation responsable et d'alimentation.

Les places sont populaires et... limitées !

Pour réserver votre espace au Salon, communiquez avec :
Robert Léo Gendron : 819-563-5362

Pour devenir partenaire financier de cet événement majeur, informez-vous auprès de :
Stéphanie Martel : 819-864-1033



Action Saint-François



Bulletin trimestriel réalisé par le COGESAF

Coordination : Stéphanie Martel
Rédaction : Stéphanie Martel, Catherine Frizzle et Julie Grenier
Graphisme : André Vuillemin

Pour nous rejoindre :
5182, boul. Bourque
Rock Forest (Québec)
J1N 1H4
Tél. : (819) 864-1033
Télec. : (819) 864-1864
Courriel : cogesaf@cogesaf.qc.ca
Site Internet : www.cogesaf.qc.ca